



68039 - Le port de l'or blanc par l'homme

question

Comment juger le fait pour l'homme de porter de l'or blanc ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'or pur est de couleur jaune. Il peut apparaître rouge souvent parce que mélangé avec du cuivre selon la coutume en cours mais aussi selon l'usage linguistique miniers et ailleurs.

On lit dans le dictionnaire *al-Mu'djam al-wasiit* : « L'or est une matière métallique de couleur jaune. »

Dans son livre intitulé « Sciences de l'or et industrie des bijoux », Muhammad Hassan Djoudi écrit : « Il est bien connu que chacun des éléments métalliques qui entrent dans la composition d'un lingot d'or comme le cuivre, l'argent, le palladium, le platine et le zinc et d'autres, a une influence claire sur la coloration du lingot et sa dureté et son alliage. L'or donne au lingot la couleur jaune et la résistance à l'oxydation. Quant au cuivre, il lui donne la teinte rouge et renforce sa dureté. »

Quand on a interrogé les bijoutiers, ils ont affirmé que l'appellation 'or blanc' renvoie à plusieurs choses.

La première est le platine qu'il est permis aux hommes de porter sans aucun inconvénient parce que rien dans la loi ne le leur interdit. Le fait de l'appeler couramment or blanc n'en interdit pas l'usage car c'est une simple appellation qui n'en fait pas de l'or. C'est comme le fait d'appeler le coton or blanc ou le pétrole or noir. De même sa cherté ne le rend pas interdit puisqu'il est permis aux hommes de porter des pierres précieuses comme le diamant, le saphir et autres.

On lit dans les avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (24/76) : « Le fait pour



l'homme de porter un bijou en diamant ne représente aucun inconvénient s'il est pur et n'est pas mélangé avec de l'or ou de l'argent. »

La deuxième renvoie à l'or connu enduit d'une couche de platine. Le port d'un tel bijou est interdit aux hommes parce que celui qui le porte se pare de l'or conventionnel dont l'usage comme bijou est interdit aux hommes de l'avis unanime des ulémas, d'après l'affirmation de Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dans son commentaire sur Mouslim.

La troisième renvoie à l'or connu mélangé avec une quantité déterminée de palladium ou une autre matière variable selon le carat de l'or recherché. C'est l'appellation la plus courante dans les bijouteries.

L'explication donnée par les experts est que pour obtenir un kilogramme d'or de 21 carats, il faut mélanger 875 grammes d'or pur de 24 carats avec 125 grammes d'argent et de cuivre. Si on ajoute la même quantité (125 grammes) de palladium au lieu du cuivre et de l'argent) on obtient un kilogramme d'or pur de 21 carats. »

Pour obtenir un kilogramme d'or de 18 carats, il faut mélanger 750 grammes d'or pur avec 250 grammes d'argent et de cuivre. Si on ajoute la même quantité (250 grammes) de palladium au lieu du cuivre et de l'argent) on obtient un kilogramme d'or blanc de 18 carats. » etc.

On lit dans le bulletin d'information publié par le Ministère du pétrole et des ressources minières du Royaume d'Arabie Saoudite- Agence du ministère pour les ressources minières en date du 22/3/1410 de l'Hégire sur les mines du Royaume :Or

L'or blanc est un mélange d'or avec 12 pour cent de palladium ou 15 pour cent de nickel. La couleur de l'or peut tendre vers le rose avec un mélange de 5 pour cent d'argent et 20 pour cent de cuivre. Pour obtenir une couleur tendant au vert, on mélange 75 pour cent d'or avec 25 pour cent d'argent ou du zinc plus du cardium. La couleur peut tendre vers le bleu si on mélange de l'or avec peu de fer. Si on mélange de l'or avec 20 pour cent d'aluminium, la couleur devient turquoise. On peut déterminer la teinte rouge de l'or en élevant ou en diminuant le taux du cuivre ajouté. »



Dans son livre intitulé Royaume des mines, le professeur Mamdouh Abdoul Ghafour Hassan écrit : « L'or pur n'est pas assez dur pour permettre de fabriquer des bijoux. Il faut le mélanger avec du cuivre, ou de l'argent, ou du nickel ou du platine pour le rendre plus dur. C'est en même temps le moyen d'en déterminer les couleurs distinctives. Un peu de cuivre donne une teinte rouge alors que de l'argent donne la blancheur. Si on porte le taux de platine à 25 pour cent ou le taux de nickel à 15 pour cent, on obtient un lingot d'or dit blanc. »

En somme, l'or pur est de couleur jaune. Il n'en existe aucun qui soit naturellement blanc. C'est le mélange avec d'autres matières qui change sa couleur.

L'or dit blanc n'est que de l'or jaune mélangé de palladium en lieu et place de l'argent ou du cuivre. C'est pourquoi on trouve dans les bijouteries des carats d'or blanc comme des carats de l'or jaune exactement. Pourtant l'ajout de l'argent ou du cuivre à l'or ne l'empêche pas de rester de l'or et ne permet pas (aux hommes de le porter). Il en est de même de l'ajout du palladium.

Aussi le port de l'or blanc reste-t-il interdit aux hommes car il reste de l'or jaune mélangé avec une matière qui lui a donné la couleur blanche.

On a interrogé la Commission permanente pour la Consultance en ces termes : « Il est répandu en milieu masculin particulièrement l'usage de ce qu'on appelle 'l'or blanc'. On en fabrique des montres, des bagues, des stylos, etc. Quand on interrogé les vendeurs et les fabricants, ils affirment que l'or blanc n'est que l'or jaune bien connu mélangé avec une matière déterminée estimée de 5 à 10 pour cent pour changer la couleur jaune en couleur blanche ou d'autres couleurs de sorte à en faire ce qu'on fait avec d'autres matières . Le processus est couramment utilisé ces derniers temps. Ce qui suscite des interrogations au sein des gens à propos du statut. »

Voici la réponse :

« Si la réalité est comme vous l'avez décrite, l'or mélangé avec d'autres matières reste de l'or par rapport à son statut puisqu'il demeure interdit de le vendre contre de l'or sans l'égalité des quantités comme il faut que les objets de l'échange soit livré sur le champs. Que l'or vendu soit payé en or du même espèce ou en argent ou en espèce. Il en est de même de l'interdiction de son



port par l'homme et son usage comme ustensiles domestiques. Le fait de l'appeler or blanc n'affecte aucune de ces dispositions. »

Avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (24/60)

Allah le sait mieux.